

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 534

présenté par

M. Hetzel, M. Breton, M. Cherpion, M. Bony, M. Rémi Delatte, M. Taugourdeau, M. Manuel,
Mme Genevard et M. Reitzer

ARTICLE 17

Compléter l'alinéa 41 par les mots :

« , notamment les écoles de production ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les Ecoles de Production sont des établissements privés d'enseignement technique à but non lucratif qui forment des jeunes à partir de 15 ans et préparent aux diplômes et certifications du C.A.P. et du Bac Pro avec 93 % de réussite. Parmi l'ensemble des dispositifs actuels de formation professionnelle initiale des jeunes, l'Ecole de Production est un outil performant. Il a la capacité de contribuer efficacement contre le décrochage scolaire et contre le chômage des jeunes, pour l'insertion professionnelle.

Cet amendement vise à permettre aux Opérateurs de compétences de pouvoir développer des Ecoles de Productions passerelles d'accès à l'emploi et à l'apprentissage en fonction des besoins des bassins d'emploi .